

N/Réf. : JP.VLS.185.12.2022

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de Saint Malo sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres **Présents** : M. Guillaume PERRIN (Président), Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2^{ième} Vice-Présidente) M. Pascal FLAUX, M. Abel KINIE, Mme Céline ROCHE, M. Florian BIGAUD (1^{ER} Vice-Président), M. Johann LEUX, M. Johann LECONTE (3^{ième} Vice-Président), M. Olivier COMPAIN (4^{ième} Vice-Président), M. Jean-Francis RICHEUX, M. Christophe BASTIDE, Monsieur GRAVRAND (CLCV),
En exercice : 12
Présents : 11
Ayant donné
procuration : 1
Absent(s) : 1
Votants : 11

Absents excusés : M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35), Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

Assistaient également : M. PIERRARD, M. LE SAULNIER

Secrétaire de séance : M. Abel KINIE

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 17 octobre 2022
- 3- Tarifs abonnés
- 4- Tarifs prestations diverses
- 5- Tarifs travaux
- 6- Attribution du marché de nettoyage des locaux de la RME
- 7- Adhésion à France Eau Publique (FEP)
- 8- Décision modificative budgétaire
- 9- Dégrèvements « Warsmann »
- 10- Admissions en Non-Valeur
- 11- Informations diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Abel KINIE est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2022

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix ce compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

3. TARIFS Eau Potable 2023

Monsieur Jocelyn PIERRARD reprend l'historique de l'évolution des tarifs de la RME depuis 2012. Il indique que le passage en régie et la baisse très importante du prix d'achat d'eau en 2014 ont permis à RME de baisser ses tarifs de manière très conséquente pour arriver en 2018 à une diminution de 23% de la facture 120 m³ et de 35% de la facture 30 m³ par rapport à 2012.

Il précise que, depuis 2019, les tarifs d'achat d'eau sont repartis à la hausse, réduisant ainsi la marge brute de la RME et ajoute qu'en 2022, pour faire face notamment aux coûts liés au traitement des métabolites de pesticides, le tarif EPSM a augmenté de 11.6 %, passant de 0.638 €HT à 0.712 €HT/m³ (dont taxe de préservation de la ressource de 0.031 €HT) et que cette augmentation du tarif d'achat d'eau, a amené la RME à une augmentation de ses tarifs correspondant à 2.48% pour une facture 120 m³.

Monsieur Jocelyn PIERRARD explique qu'en 2023, la situation inflationniste aura pour conséquence une nouvelle forte augmentation des tarifs EPSM de 11.8% (part délégataire +9,7% et part collectivité +14,1%), passant de 0.712 €/m³ à 0.796 €/m³.

Sur la base de 3 300 000 m³ achetés, cela correspond à une augmentation de la facture d'eau de 275 000 €/an.

L'inflation aura également un fort impact sur le budget de la RME, avec une augmentation des charges estimée de 115 000 à 155 000€.

Pour absorber ces charges supplémentaires (390 à 430 000€) et maintenir son niveau d'investissements, la RME doit donc également revoir ses tarifs à la hausse.

Il poursuit en indiquant que différentes simulations de prix ont été proposées au groupe de travail tarifaire et qu'aucune de ces simulations n'ayant obtenu l'adhésion majoritaire, il a été demandé de les retravailler en prenant en compte les orientations suivantes :

- Améliorer la progressivité dans les augmentations tarifaires en fonction du volume des consommations.
- Toucher le moins possible (voire pas du tout) à l'abonnement.

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres du CA une simulation qui répond au plus près à ces objectifs tout en se rapprochant de la fourchette basse des recettes attendues.

Il précise que deux nouvelles tranches pour la part variable ont été ajoutées dans l'optique de proposer une plus grande progressivité et pour inciter aux économies d'eau.

Les tarifs proposés au vote sont :

- Abonnement :
 - o Compteur Ø 15 mm/ Ø 20 mm : **84 €/an**
 - o Compteur Ø 30 mm : 155 €/an
 - o Compteur Ø 40 mm : 210 €/an
 - o Compteur Ø 50 mm : 310 €/an
 - o Compteur Ø 60 mm/ Ø 65 mm : 410 €/an
 - o Compteur Ø 80 mm : 615€/an
 - o Compteur Ø 100 mm : 820 €/an
 - o Compteur Ø 150 mm : 1 025 €/an
 - o Défense incendie (quel que soit le Ø) : 155 €/an

- Parts variables :
 - o Tranche 1 (0-120 m3) : **0.96 € HT/m³**
 - o Tranche 2 (121-200 m3) : **1.08 € HT/m³**
 - o Tranche 3 (201-1 000 m3) : **1.51 € HT/m³**
 - o Tranche 4 (>1 000 m3) : **1.55 € HT/m³**

L'impact sur les factures type est le suivant :

Actuel (2022)		Proposition Tarifs 2023	
82,00 €	Abonnement	84,00 €	2,44%
0,87 €	T1 : 0 - 120 m3	0,96 €	10,34%
0,87 €	T2 : 121 - 200 m3	1,08 €	24,14%
1,33 €	T3 : 201 - 1 000 m3	1,51 €	13,53%
1,33 €	T4 : > 1 000 m3	1,55 €	16,54%
Montant facture		augmentation annuelle	
130,38 €	Impact sur facture 30 m3	4,96 €	3,80%
174,24 €	Impact sur facture 60 m3	7,81 €	4,48%
261,98 €	Impact sur facture 120 m3	13,50 €	5,15%
378,96 €	Impact sur facture 200 m3	31,23 €	8,24%
1 936,98 €	Impact sur facture 1 000 m3	183,15 €	9,46%
19 464,75 €	Impact sur facture 10 000 m3	2 272,05 €	11,67%
58 415,35 €	Impact sur facture 30 000 m3	6 914,05 €	11,84%
292 243,44 €	Impact sur facture 150 000 m3	34 641,56 €	11,85%
	Recettes supplémentaires/augmentation charges fourchette basse		6 577,90 €
	Recettes supplémentaires/augmentation charges fourchette haute		- 33 422,10 €
44,0%	Rapport Abo/Conso (facture 120m3)	42,2%	

Monsieur Perrin ouvre le débat.

Monsieur Bigaud commence par préciser qu'il souhaiterait que, l'année prochaine, une présentation de la situation budgétaire soit faite en amont du débat sur les tarifs. Il indique ensuite que, même s'il avait annoncé qu'il s'opposerait à toute augmentation de l'abonnement, il votera finalement pour les tarifs proposés après avoir constaté l'impact limité sur les petites factures et la progressivité obtenue.

Monsieur Gravrand (CLCV) indique qu'en tant que représentant des consommateurs il ne peut que regretter de telles augmentations, mais salue malgré tout la progressivité des tarifs retenus.

Monsieur Bastide salue les modifications réalisées suite aux débats du groupe de travail et indique qu'il trouve que la proposition présentée est équilibrée.

Monsieur Leconte indique qu'il votera pour les tarifs présentés mais qu'il regrette que les résidences secondaires soient peu impactées.

Monsieur Kinié intervient enfin pour indiquer qu'il partage les différentes opinions exprimées et salue le compromis trouvé avec la solution mise au vote ce soir.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'approbation des tarifs EP 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

4. TARIFS PRESTATIONS ANNEXES

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que les tarifs annexes (frais d'accès, frais de relance, fraude...) ayant été revus en 2022, il est proposé aux membres de n'ajuster cette année que les tarifs impactés par l'inflation et les augmentations de nos fournisseurs.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption des tarifs des prestations annexes 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

5. TARIFS TRAVAUX

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que les marchés de travaux, de fourniture et de services sont plus ou moins impactés par l'inflation actuelle et qu'il est proposé de faire évoluer le bordereau des prix travaux dans les proportions correspondantes pour maintenir la marge actuelle.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption des tarifs travaux 2023

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA RME

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique ce marché de service pour le nettoyage des locaux de la RME sera conclu pour une durée d'un an et renouvelable maximum 3 fois.

Il précise que le MAPA a été lancé sur le site emegalis et qu'une seule réponse a été reçue, celle de notre prestataire actuel.

Après comparaison avec les prix actualisés actuels, une évolution de 3,53% a été constatée.

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique donc qu'il retient la proposition de NET PLUS pour un montant de 8 700 annuel HT.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la signature de ce marché.

7. ADHESION FRANCE EAU PUBLIQUE

Monsieur Jocelyn PIERRARD explique que France Eau Publique est un réseau qui réunit, au sein de la FNCCR, des opérateurs publics et des collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement et qu'il vise à favoriser la mise en relation et les échanges directs entre acteurs publics.

En y adhérant, la RME entend bénéficier et faire bénéficier les autres des échanges et partages de bonnes pratiques à travers une plateforme collaborative. Elle compte également profiter de la mutualisation avec notamment des groupements d'achat et des formations spécifiques.

Cette adhésion impliquera le règlement par la RME d'une cotisation annuelle de 1 120€ (0.018€ par habitant avec un plancher à 1 120€) ainsi que l'approbation de la charte et du règlement intérieur de France Eau Publique par une délibération du Conseil d'Administration de la RME.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adhésion à France Eau Publique.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

8. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur Jocelyn PIERRARD précise que cette décision modificative n'a pas d'incidence financière et qu'elle consiste à passer les dépenses des travaux en cours (Chap. 023, Art. 2315) en dépenses de travaux terminés (Chap. 021, Art. 21531) en vue de leur amortissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de cette décision modificative.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

9. DEGREVEMENTS « WARSMANN »

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann proposés.

Le montant total des dégrèvements proposés est de 7 827,46 € HT : 4 292,53 € HT pour l'Eau potable et 3 534,93 € H pour l'assainissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 7 827,46 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

10. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des propositions d'admission en non-valeur.

Elles se chiffrent à un montant total de 12 944,86 € : 5 227,41 € HT pour l'eau potable et 7 717,35€ HT pour l'assainissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix les admissions en non-valeur pour un montant total de 12 944,86 €.

Vote : Adopté à l'unanimité (11/11)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H15

Dates des prochaines réunions

- Jeudi 12 janvier 2023 – 18h30 (DOB)
- Mardi 14 février 2023 – 18h30 (Budget)
- Mardi 4 avril 2023 – 18h30
- Mardi 13 juin – 18h30 (RPQS)

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

REGIE MALOINE DE L'EAU
40, B. des Déportés - CS 11709
35417 SAINT MALO CEDEX
Tél. : 02 99 20 35 00

Guillaume PERRIN 35 09

www.rme.saint-malo.fr

SECRET : 539 392 159 0015 - Code APE : 3600Z

Le secrétaire de Séance